

PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES

18 Avenue Jean Jaurès
35 400 Saint Malo

2&2 Audit

44 Rue de Rennes
35 831 Betton

Le 15 Septembre 2008

AES CHEMUNEX SA

Route de Dol
35 270 COMBOURG

EXERCICE CLOS LE 31 Mars 2008

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes et pratiques professionnelles dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'audit des comptes annuels de la société afférents à l'exercice clos le 31 Mars 2008 (ci-après « les états financiers »). Ces comptes font apparaître à cette date des capitaux propres de 27 561 583 euros y compris un bénéfice de 10 405 476 Euros.

En tant que responsables de l'établissement des états financiers, de la conception et de la mise en œuvre des systèmes comptables et de contrôle interne, destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission.

1. Les états financiers ont été établis de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de la société conformément aux règles et principes comptables français.
2. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu depuis la date de clôture de l'exercice et qui nécessiterait un ajustement des comptes ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport de gestion.
3. Nous avons mis à votre disposition :
 - tous les livres comptables, les états annexes et documents financiers afférents à la comptabilité ;
 - tous les contrats ayant ou pouvant avoir une incidence significative sur les états financiers ;
 - tous les procès-verbaux des assemblées générales et de réunions des organes sociaux tenues au cours de l'exercice et jusqu'à la date de cette lettre.
4. Nous n'avons connaissance d'aucun rapport, avis ou position émanant d'organismes de contrôle ou de tutelle dont le contenu pourrait avoir une incidence significative sur la présentation et les méthodes d'évaluation des comptes.

5. Nous vous avons fait part de nos décisions de gestion et de nos jugements susceptibles d'avoir une incidence significative dans l'établissement des états financiers notamment en ce qui concerne le calcul des primes versées aux salariés.
6. Nous vous avons communiqué nos plans d'actions pour l'avenir visant à permettre la poursuite de nos activités pendant les douze prochains mois; nous n'avons connaissance d'aucun élément nouveau susceptible de compromettre ces plans.
7. Nous vous avons fait part de notre appréciation sur le risque que les états financiers puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

Nous n'avons pas connaissance de :

- a. faits significatifs liés à des fraudes, commises ou suspectées ;
 - b. cas identifiés de non-respect des textes légaux et réglementaires, survenus ou potentiels, dont les conséquences devraient être prises en considération lors de l'établissement des états financiers.
8. Nous n'avons pas connaissance d'insuffisances significatives de contrôle interne ou de déficiences majeures.
 9. Toutes les opérations de l'exercice et toutes les conséquences financières de tout accord/contrat ont été enregistrées et correctement traduites dans les états financiers, y compris le cas échéant dans l'état des éléments hors-bilan. Notamment, les transactions suivantes ont été correctement enregistrées ou ont fait l'objet d'une information pertinente dans les états financiers :
 - a. accords conclus avec des établissements financiers et susceptibles de restreindre les disponibilités de la société ou ses lignes de crédit (*notamment clauses de type « covenant » ou « trigger event »*),
 - b. transactions avec des entités ad hoc,
 - c. engagements de rachat d'actifs précédemment cédés,
 - d. tout autre accord sortant du cadre des opérations normales de la société (et notamment les conventions réglementées).
 10. La société est effectivement propriétaire ou bénéficiaire par le biais de contrats, notamment de location-financement, de tous les actifs qui figurent dans les états financiers. Tous les actifs, et en particulier tous les comptes de caisses et banques, sont inclus dans les états financiers. Les hypothèques, nantissements, gages ou toute autre sûreté sur des actifs de la société sont explicitement indiqués dans les états financiers.
 11. Toutes les dépréciations nécessaires ont été constituées pour ramener les éléments d'actif à leur valeur actuelle :
 - les durées et modes d'amortissement reflètent au mieux la consommation des avantages économiques futurs associés ;
 - l'évaluation des stocks et immobilisations incorporelles se fonde sur des informations prévisionnelles : ces informations, établies sous notre responsabilité, reflètent la situation future estimée la plus probable. Les décisions prises ou les actions envisagées ne contredisent pas les hypothèses retenues.

12. Tous les passifs dont nous avons connaissance sont inclus dans les états financiers. Nous avons soigneusement examiné, en liaison avec nos conseils juridiques et/ou nos avocats, les divers éléments de nos engagements, passifs éventuels, procès en cours, déclarations fiscales non prescrites ainsi que toute poursuite judiciaire ou affaire contentieuse et nous considérons que les provisions et indications complémentaires figurant à ce titre dans nos états financiers sont adéquates notamment les hypothèses actuarielles relatives au calcul des engagements de retraite.
13. Toutes les provisions nécessaires ont été constituées pour faire face soit à des pertes latentes, soit à des charges résultant d'engagements de ventes ou d'achats (de produits ou de devises) ou du non-respect de ceux-ci.
14. La société s'est acquittée en tous points de ses obligations contractuelles susceptibles, en cas de non-respect, d'affecter les états financiers de façon significative (bilan ou hors-bilan).
15. Nous n'avons ni projet, ni intention de restructuration ou de réorganisation, autre que ceux déjà pris en compte dans les états financiers, de nature à affecter sensiblement la valeur comptable ou le classement des actifs et passifs ou nécessitant une information dans l'annexe aux états financiers et/ou dans le rapport de gestion.
16. L'information que nous vous avons fournie sur l'identification des parties liées est exhaustive et l'information donnée dans l'annexe des états financiers est pertinente.
17. Le rapport de gestion contient toutes les informations requises par le Code de commerce, notamment celles relatives aux rémunérations, avantages et engagements de toute nature concernant les mandataires sociaux (article L 225-102-1 du Code de commerce) (le cas échéant).
18. Toutes les informations entrant dans le champ d'application des conventions et engagements réglementés vous ont été communiqués conformément au Code de commerce.



Le Directeur Financier
Thierry Lejay